

Réf: Dossier N° : 79633

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « ABATTAGE ET COMMERCIALISATION DE VIANDE D'ANIMAUX » en abrégé «TCVA »

Siège social : ANYAMA - ANYAMA SAINT MICHEL, 03 BP 1057
ABIDJAN 03

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 05 Février 2020, et enregistrés au CEPICI le 07 Février 2020, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « ABATTAGE ET COMMERCIALISATION DE VIANDE
D'ANIMAUX » en abrégé «TCVA ».

Objet: abattage et commercialisation de viande d'animaux. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social: ANYAMA - ANYAMA SAINT MICHEL, 03 BP 1057
ABIDJAN 03

GERANT: Monsieur SANGARE ADAMA.

RCCM: n°CI-ABJ-2020-B-02574 du 07/02/2020 au Tribunal du
Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°02232 du 07/02/2020

Pour Avis

Le CEPICI

